



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1156
5 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. THOMAS LAISSOUCK NYOBE CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

Lissouck Nyobe Thomas
Chef et Planteur Notable,
décoré de médailles 3e, 2e et de la 1ère
du Mérite Agricole Canton Mbem Mayi,
Subdivision Eséka

A Monsieur le Président de l'Assemblée de Nations Unies
Commission de Tutelle New-York - U.S.A.

Monsieur,

J'ai respectueusement l'honneur de porter plainte contre les dirigeants et divers membres de l'U.P.C. responsables des crimes et Actes différents qu'ils ont commis dans notre canton de Bodmakak en particulier pour avoir tué le Docteur Delangué et Mr Mpouma, avoir incendié plusieurs cases d'habitations, je n'en finirai de faire état; j'ai été incendié le 21 décembre 56.

Personnellement, j'ai été avisé par un militant nommé Mbenda Joseph et par la lettre de l'Abbé Paul Mbadi qui avait mandat d'être tué, qui m'annonçait de croire à cet homme. Je n'ai pu connaître dans la bande que les nommés suivant quand les femmes de mon village étaient arrêtées et une nommé

Bilon Clement, Mbenda Joseph, Minlend Tjen, Bedga Esola Pius, Manden Mben, Nganda Lazar, Yinda André, Sosna Tiba, Ekohe Mandjana, Ndié Pierre, Hagbe Jean, Disso Min lend, Esola Ocard, Nkot Mbem, Mbog Ngimbus Etienne, Tiba Nyemb, Ngidjoi, Ngwen Jean Chef

m'a dit d'adhérer à leur mouvement en versant 12.000 francs et leur donné mon fusil mes médailles, le carnet du chef, 100.000 francs pour le pardon de tout

57-07797

/...

c'est effets m'ont été communiqué par Mbenda Joseph. Mes 2 maisons construitent en matériaux du pays, elles ont été brûlées ainsi que celles de mes frères et fils avec les biens. Ils ont battu mes hommes.

Je porte donc plainte contre les responsables de l'U.P.C. pour incendis de mes cases et pour coups et blessures. Je demande que les dirigeants et responsables des Actes de l'U.P.C. me versent la somme de 1.000.000 francs pour le grand prépice ou j'ai subi, Père de famille, je vis à l'ombre de palmiers comme un fou.

Je demande avec les dures condamnations soient prononcées par la Justice contre eux. Veuillez trouver, ci-joint, les photographies de mes cases^{1/} car il vous serait difficile de croire ce que je dis, plusieurs de mes amis ont été victime comme moi.

800.000 francs brûlés

160 chèvres tuées

200 poules, 2 tonnes et demi de cacao brûlés

3 sacs de café brûlés, 20 maisons, 2 pour l'administration,

50 portes et 49 fenêtres, 26 lits, 26 matelas,

30 fauteuils, 100 chaises, 18 canapés et 18 oreillers, 15 grandes tables,

15 petites, 9 grandes armoires et 4 petites, 400 verres à boire, 3 grands

gobelets transparents, 40 cuillères en cuivre, 300 cuillères simples,

500 assiettes, 7 cuivettes, 15 marmites en fonte, 27 casseroles,

20 vestes, 100 pantalons, 100 chemises, 14 chapeaux et 14 casques,

50 outils pour le travail de la route, 30 paires de chaussures et

200 robes, 2 lampes Aïda, 3 fers à repasser, 3 grandes scies, 15 coupe-coupe,

1 machine à coudre, 3 sacs sel, 1 tine de pétrole, 3 tine d'huile de palme

15 couvertures, 5 moustiquaires.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments douloureux.

(Signé) Lissouck Thomas.

1/ Note du Secrétariat : Les photographies mentionnées comme annexes n'ont pas été reçues par le Secrétariat.